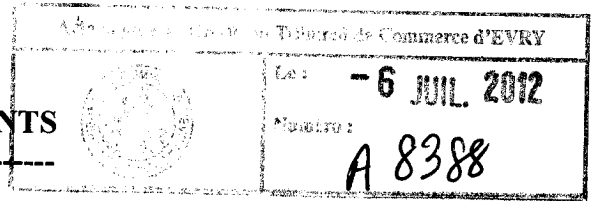


828225

JURIS CONSULTANTS



Société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros

Siège social : 110, Bd de Fontainebleau – CORBEIL ESSONNES (Essonne)

R.C.S. EVRY B 323.858.621

-:-

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DES ASSOCIES DU 29 MARS 2012

L'an deux mille douze et le vingt neuf mars à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, les associés de la société « JURIS CONSULTANTS », société à responsabilité limitée au capital de 40.000 euros divisé en 2.500 parts sociales de 16 euros chacune, sont restés en assemblée générale extraordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Etaient présents :

- SECE CONSEIL	
titulaire de.....	2.470 parts
- Monsieur Patrice COUSIN	
titulaire de.....	28 parts
- Monsieur Jean-Baptiste PONCET	
titulaire de.....	1 part
- ACTION EXPERTISE	
titulaire de.....	1 part
Total des parts	2.500 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice COUSIN associé gérant.

Le président constate que les associés présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble 2.500 parts sociales, représentant plus des trois quarts du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de cession de parts à un tiers,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Après échange de vues, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés autorise la cession de parts suivante à un tiers :

- Monsieur Jean-Baptiste PONCET doit céder 1 part qu'il détient à Monsieur Daniel BONNET demeurant 3, rue de Chanzy – 92400 COURBEVOIE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés déclare agréer comme nouveau associé :

- Monsieur Daniel BONNET qui deviendra associé à l'issue de la cession de parts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide, que suite à la cession de parts visée ci-dessus, l'article 8 des statuts sera modifié, celui-ci se présentera désormais comme suit :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL – REPARTITION DES PARTS – LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de 40.000 euros.



Il est divisé en 2.500 parts de 16 euros chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 2.500 inclus et attribuées, à savoir :

- à la SARL SECE CONSEIL à concurrence de 2.470 parts numérotées de 1 à 2.470	2.470 parts
- à Monsieur Patrice COUSIN à concurrence de 28 parts numérotées de 2.471 à 2.472, 2.476 à 2.500 et 2.475	28 parts
- à Monsieur Daniel BONNET à concurrence d'une part numérotée 2.473	1 part
- à la SARL ACTION EXPERTISE à concurrence d'une part numérotée 2.474	1 part
Total du nombre de parts composant le capital social	<u>2.500 parts</u>

La liste des associés sera communiquée à la commission régionale d'inscription des commissaires aux comptes, ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder à toutes formalités de publication et autres prévues par la loi.

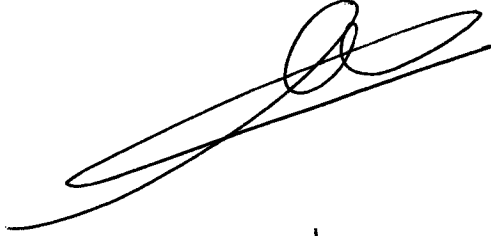
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Two handwritten signatures in black ink, one appearing to be 'W' and the other a more complex cursive signature.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les associés présents à l'assemblée après lecture.

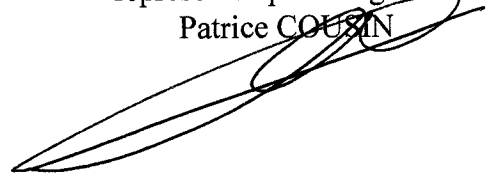
Patrice COUSIN



La SARL SECE CONSEIL

représentée par son gérant

Patrice COUSIN



Jean-Baptiste PONCET



La SARL ACTION EXPERTISE

représentée par son gérant

Patrice COUSIN

